

Les dossiers d'Économie et Politique :

De la fiscalité au coût du capital



Le « *pacte de responsabilité* » de François Hollande est un pacte d'irresponsabilité sociale, qui consacre son tournant libéral. Fondamentalement, ce pacte organise la fuite en avant vers la réduction massive du coût du travail et des « *charges sociales et fiscales* » des entreprises.

Incarnation des injonctions patronales, il refuse évidemment de s'attaquer aux véritables coûts qui pèsent sur l'économie : les coûts du capital. Au contraire, les prélèvements financiers du capital sont renforcés comme jamais.

Et il en fait payer le prix aux ménages. L'annonce d'une remise à plat de la fiscalité par le Premier ministre s'est d'ailleurs transformée en un vaste programme de réduction massive de la dépense publique et sociale, qui se traduira par la suppression de services publics et/ou une hausse de la fiscalité.

Dans cette offensive, les collectivités territoriales sont dans le collimateur. Notamment les communes : privées des recettes de la taxe professionnelle et surchargées de dépenses d'accompagnement de la crise, elles sont conduites à augmenter massivement les impôts sur les ménages qui n'en peuvent plus ou à s'endetter. Prises en tenailles, elles sont de véritables vaches à lait pour les banques.

L'exigence d'une véritable réforme de la fiscalité pour favoriser à la fois la justice sociale et l'efficacité économique est cruciale. En appui sur les luttes locales et nationales contre les politiques d'austérité, articulée à la bataille contre le coût du capital et pour l'expansion des services publics, elle est un levier pour imposer des réformes de progrès social.

Pour une alternative au « Pacte de responsabilité »

Yves Dimicoli

Le « *pacte de responsabilité* » présenté par F. Hollande témoigne d'un enkystement hyper-libéral de l'orientation de sa politique économique. C'est une nette accentuation du tournant engagé avec le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), la loi dite de « *sécurisation de l'emploi* », la réforme des retraites, sans parler de l'acharnement à réduire les dépenses publiques et sociales. Prétendant se préoccuper du redressement de l'offre productive française et de faire, ainsi, de l'emploi la « *priorité des priorités* », ce pacte annonce un « *donnant-donnant* » qui consiste à donner toujours plus aux patrons et, en réalité, au Medef, confondus avec « *les entreprises* », en acceptant, en contrepartie, de vagues promesses en matière d'emploi. C'est un formidable défi que nous nous devons de relever avec, au cœur, le double enjeu de maîtrise des coûts de production et du financement d'une relance des dépenses de développement pour un redressement durable de l'emploi et de la production nationale. Cette bataille s'annonce certes de longue haleine mais, tout de suite, elle croise les enjeux des campagnes pour les élections municipales et européennes à venir.

Un « *nouveau compromis social* » : donner toujours plus aux profits...

Avec ce pacte de responsabilité il s'agit rien moins que de construire un « *nouveau compromis social* » a assuré F. Hollande.

Son objectif ? Pour l'emploi, permettre à l'économie nationale de s'émanciper de la contrainte structurelle sur laquelle elle buterait aujourd'hui : la faiblesse de l'investissement réel des entreprises qui, accentuant l'obsolescence des équipements, engendrerait une perte d'efficacité et de compétitivité des productions françaises.

F. Hollande justifie ainsi sa démarche : « *parce que le temps est venu de régler le principal problème de la France : sa production [...] il nous faut produire plus, il nous faut produire mieux. C'est donc sur l'offre qu'il faut agir. Sur l'offre !* ». Et d'ajouter : « *Ce n'est pas contradictoire avec la demande* », car « *l'offre crée même la demande.* » (1)

De fait, depuis le deuxième trimestre 2011, la contribution de l'investissement matériel des entreprises à la croissance du PIB est négative. Et le taux d'investissement des seules sociétés non financières, qui était de 31,5 % en 2008 et 30 % en 2010, est tombé à 29,1 % en 2011 et 28,4 % en 2012.

Cela tient fondamentalement à l'extrême faiblesse de la demande en France et en Europe, écrasée par le chômage. Elle se conjugue avec une ampleur devenue asphyxiante des prélèvements financiers sur les profits

(intérêts et dividendes versés) et un rationnement persistant du crédit bancaire, pour les PME en particulier. Mais pour F. Hollande, qui avoue avoir « *sous-estimé la gravité de la crise* », cela tient essentiellement au fait que « *le taux de marge* » (2) des entreprises en France est « *plus bas de son histoire* ». Il faudrait donc absolument impulser une remontée rapide des profits.

Cela revient à reprendre une idée éculée, connue sous le nom de « *théorème de Schmidt* » qui postule que « *les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». Au nom de quoi, pour créer de l'emploi, il faudrait, avant tout, que l'État aide les entreprises à accroître leurs profits disponibles. Pour cela, dans un contexte de concurrence internationale intense, il s'agirait de faire reculer leurs coûts de production en les aidant à baisser... le « *coût du travail* ». Car il va de soi que, dans ce cas, on ignore le coût du capital et, en particulier, du capital financier (intérêts et dividendes) réputé intouchable.

Le pacte que F. Hollande entend passer avec le patronat vise une triple diminution :

Une baisse massive du « *coût du travail* » avec l'extinction du financement par les entreprises de la branche famille de la protection sociale

Ce processus, qui prendra fin en 2017, entraînera une diminution de 5,25 % des « *charges sociales* » sur l'ensemble des salaires, quel que soit leur niveau.

Cela coûtera 30 milliards d'euros en perte de recettes publiques et, en fait, 35 milliards d'euros en comptant les employeurs publics. Cette somme reprendrait les 20 milliards d'euros déjà accordés au titre du CICE. C'est une revendication défendue depuis 1965 par le grand patronat qui, ainsi, serait satisfaite.

Une nouvelle diminution de l'impôt sur les sociétés (IS)

Cette extinction des cotisations patronales pour la branche famille va directement augmenter les profits disponibles des entreprises et, donc, leurs bénéfices réalisés en France. On devrait en attendre, mécaniquement, une augmentation des recettes de l'IS payé. Pour empêcher cela, il est envisagé de baisser le taux de l'IS.

Une nouvelle diminution de 53 milliards d'euros des dépenses de service public d'ici à 2017

F. Hollande a assuré que le financement de ces nouveaux allègements de « charges sociales » ne sera pas assuré par l'impôt mais par de « nouvelles économies » de dépenses publiques. D'où le nouveau montant annoncé de 53 milliards d'euros (18 en 2015 et 2016, 17 en 2017). Cela signifie un objectif de croissance nulle des dépenses publiques en volume d'ici à 2017. Cela concernerait toutes les dépenses publiques.

...en acceptant un jeu de dupes !

F. Hollande promet qu'il y aura des contreparties en emplois créés à tous ces nouveaux cadeaux.

Certes, il ne s'est guère étendu dessus. Elles « doivent être définies au niveau national et déclinées par branches professionnelles ». Elles porteront sur « des objectifs chiffrés d'embauches, d'insertion des jeunes, de travail des seniors, de qualité de l'emploi, de formation, d'ouvertures de négociations sur les rémunérations et la modernisation du dialogue social ».

Ces objectifs bien flous ne seront accompagnés d'aucune sanction en cas de non réalisation, puisqu'il serait seulement mis en place un « Observatoire des contreparties ».

Le Medef en a d'ailleurs accepté le principe, pour peu que soit proscrit tout engagement chiffré contractuel et « à condition qu'il ne se transforme pas en tribunal » !

En réalité, les gestionnaires des entreprises vont utiliser les profits supplémentaires rendus disponibles par le pacte pour payer des intérêts aux créanciers, verser des dividendes, racheter leurs propres actions, et, dans le cas de nombre de PME-TPE, redresser leur trésorerie. D'autant que le violent coup de frein donné sur les dépenses publiques va raréfier la demande intérieure.

Bref, comme l'a relevé R. Soubie (3), ancien conseiller social du président Sarkozy, qui salue le principe du pacte, il faudra pas mal de temps avant que l'on puisse constater les éventuels effets pour l'emploi.

Le PDG d'Axa, H. de Castries, a salué « les propos du chef de l'État [qui] traduisent une prise de conscience salutaire et bienvenue ». Mais il ajoute, à propos des prétendues contreparties : « On ne peut pas demander plus d'emplois avant la reprise des investissements qui, eux-mêmes, ne se décident que lorsque les marges se redressent ». Toujours ce bon vieux « théorème de Schmidt » !

Quant à J.-P. Agon, le PDG de L'Oréal, base de l'immense fortune des Bettencourt, il affirme : « je jouerai le jeu et les entreprises ne souhaitent que jouer le jeu [...] J'en prends l'engagement : ces économies de coûts qui vont venir, nous allons intégralement les réinvestir au service de l'entreprise et de ses salariés »... mais pas un mot sur l'emploi !

On est donc très loin du million d'emplois verbalement promis par P. Gattaz avant la conférence de presse élyséenne...

Au Medef on parle de mobiliser les entreprises sur les 300 000 à 400 000 emplois à pourvoir dans les « secteurs en tensions » (services à la personne, hôtellerie, tourisme...), sur les contrats d'apprentissage et les contrats de génération !

En réalité, les patrons savent bien qu'il y a une contradiction majeure entre le fait d'accorder la priorité à la baisse du coût du travail et à la relance des profits, d'un côté, et de l'autre, la prise d'engagements sur des objectifs chiffrés et contrôlables de création d'emplois.

Mais si F. Hollande accepte de jouer aux dupes avec le MEDEF sur les contreparties en emploi, il s'engage personnellement à réaliser un objectif chiffré de réduction de la dépense publique.

Il annonce la mise en place d'un Conseil stratégique de la dépense qui, autour de lui et du Premier ministre, sera chargé d'impulser une super RGPP !

Cela ralentira encore plus la demande intérieure, incitant les entreprises à réduire l'emploi privé tandis que l'État ratatinera l'emploi public.

Ni social, ni démocrate : ultra-libéral et hyper-présidentiel

Le Medef est ainsi sollicité comme partenaire privilégié de l'État, pour ne pas dire exclusif, pour tout ce qui touche aux enjeux économiques, à la production nationale, aux entreprises.

Les syndicats de salariés se trouvent évincés. Le Parlement est relégué comme jamais au statut de « chambre d'enregistrement » quand il n'est pas, tout simplement, court-circuité avec la perspective d'ordonnances explicitement annoncées par F. Hollande.

Dans cette démarche, l'État n'est plus là pour corriger les excès du marché en veillant à ce que se réalise un compromis « capital/travail ». Il est désormais pleinement impliqué dans la réalisation des conditions pour que s'exerce sans entrave la domination des marchés. Et il veille, pour cela, à intégrer le monde et les forces du travail, de même que les élus, au strict respect de ces conditions.

Et tout cela au nom de la priorité à l'emploi et au redressement national, lesquels dépendraient fondamentalement de la compétitivité des entreprises et, singulièrement, d'une compétitivité construite sur la baisse du « coût du travail ». C'est à ce titre que F. Hollande se proclame « patriote » et que le ministre Montebourg le déclare même « social-patriote » !

C'est là un formidable défi de conciliation avec les exigences des marchés financiers et de la rentabilité financière qui en arrive, soit à séduire des dirigeants de la droite, soit à les inquiéter. Il pourrait, ultérieurement, ouvrir la porte à des rapprochements d'union

sacrée, alors que, de partout en Europe, se multiplient les grandes coalitions gouvernementales entre ultra-libéraux et sociaux-libéraux.

En même temps, un nouveau pas est franchi par F. Hollande pour obliger le PS à faire un « *aggiornamento* » du type de celui qui fut fait, en 1959, en congrès à « *Bad Godesberg* », par le Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) avec l'abandon, alors, de la référence au marxisme et le ralliement à l'économie de marché capitaliste.

Il s'agit d'aller beaucoup plus loin, désormais, avec l'adhésion à un mixte d'ultra-libéralisme et d'ordo-libéralisme à l'allemande cher au chancelier G. Schroeder (4), en forçant le PS à se transformer en parti démocrate à l'américaine.

Cette tentative se heurte à des résistances, jusque dans le PS. Elle intervient dans une situation où l'opinion publique apparaît en détresse, dans le salariat et dans l'électorat de gauche en particulier, comme tendent à l'indiquer nombre de sondages.

On parle de « *dépression collective* », on met en exergue la recherche accrue de boucs-émissaires, du côté des immigrés notamment, mais aussi du côté de ceux que l'on cherche à stigmatiser comme des « *assistés* » ou

des « *profiteurs* » de la Sécu, pointés du doigt par F. Hollande lui-même.

Mais on insiste aussi sur le sentiment général d'approbation de la démarche du « *pacte de responsabilité* » à gauche comme à droite.

Et un sondage commandité par la Fondation nationale de sciences politiques indique, de son côté, que, sur fond de défiance généralisée très accrue envers tous les partis politiques, la perception de la compétitivité française est très mauvaise : les entreprises françaises apparaissent compétitives pour 29 % des sondés (-7 points par rapport à décembre 2013) et non compétitives pour 69 % (+6 points)... avec, au bout du compte, la peur de la fragilisation de l'emploi.

Ainsi, derrière la thématique ressassée de la compétitivité tend à se dresser la volonté, par la culpabilisation des salariés et du « *coût du travail* », de faire se conjuguer plus systématiquement deux consensus :

1. Un *consensus social* sur les gestions d'entreprises, avec au cœur la rentabilité financière, la baisse du coût du travail et, autour des entreprises, sur les territoires voués à devenir plus « *attractifs* » pour les capitaux financiers ;
2. Un *consensus politique* d'union nationale au nom d'un redressement de l'offre productive nationale et de l'emploi et au nom, prétendument, d'une reconquête de souveraineté nationale vis-à-vis des marchés financiers, grâce, dit-on, à la baisse des dépenses publiques et sociales.

Cette tentative de rassemblement censée « *apaiser* » la France est engagée sur la base de deux grandes angoisses qui minent les salariés et leurs familles :

1. *L'angoisse face au chômage*, à la précarité et au risque de déclassement, avec l'idée martelée que l'emploi dépend de la compétitivité des entreprises par la baisse du coût du travail ;
2. *L'angoisse à propos de la viabilité du modèle social* français, à partir des préoccupations sur les services publics et la protection sociale, avec l'idée martelée que ce modèle est en péril parce que « *les Français vivent au-dessus de leurs moyens* » avec des déficits et dette publics placés sous surveillance de l'Allemagne, de Bruxelles et des agences de notation.

F. Hollande adopte la posture hyper-présidentielle qu'il avait critiquée naguère chez son prédécesseur.

Il lui donne même de nouveaux développements, au service de ces choix pro-capital, en affirmant qu'il s'impliquera personnellement dans le suivi de la réalisation du pacte et qu'il se tient prêt à gouverner par ordonnances s'il le juge nécessaire.

Mais tout cela il le fait, non par souci de propagande et de saturation du champ médiatique quotidien qui caractérisait Sarkozy, mais parce que son obsession, nous dit-il, c'est la santé des entreprises et le redressement de l'offre productive nationale dont dépendrait crucialement la création d'emplois.

Cette démarche prétend rompre avec l'image traditionnelle des socialistes, redistributive et insuffisamment soucieuse de l'état de l'appareil productif. Elle porte le projecteur sur l'offre et l'entreprise.

Du coup, l'entreprise apparaît comme un enjeu décisif du rassemblement national pour l'emploi, dans un

VOEUX PRÉSIDENTIELS GARDER LE CAP...



contexte de concurrence exaspérée pour les débouchés et les financements.

Mais tout cela suggère aussi que, pour l'heure, l'entreprise n'est pas suffisamment responsabilisée pour l'emploi. Aussi, avec son pacte, F. Hollande entend-il démontrer que, lui, est capable de créer les conditions, tout à la fois, du dynamisme des entreprises et de leur responsabilisation pour l'emploi... sans toucher à l'exigence exacerbée de rentabilité financière qui aujourd'hui les structure.

Bref, à la différence des socialistes traditionnels et de la droite, lui se dit capable de concilier compétitivité et emploi ! Ce serait en cela, affirme-t-il, qu'il serait « *social démocrate* ».

La présentation en terme de « *donnant-donnant* » est là pour entretenir l'illusion qu'il suffirait d'obtenir des promesses des patrons sur l'emploi, en contrepartie des avantages financiers et juridiques permettant de baisser les coûts de production. Et cela, sans avoir à se préoccuper de la nature de ces avantages et du fait qu'ils puissent être, avec la baisse du « *coût du travail* », antagonistes à la création d'emplois de qualité, en quantité, et totalement contradictoire, avec un réel redressement de l'offre productive.

La droite est en difficulté comme jamais, car F. Hollande occupe ouvertement son terrain traditionnel de crédibilité et de prédilection.

La réaction au PS a été, dans l'immédiat, plutôt embarrassée. Des doutes se sont exprimés sur un spectre assez large, jusqu'à des critiques à haute voix à sa gauche.

Cependant, celles-ci demeurent sur une ligne de dénonciation, sans contre-proposition, sans l'esquisse d'une cohérence alternative sur les enjeux précis que prétend traiter F. Hollande avec son pacte, dont celui, si décisif, d'inciter les entreprises à créer des emplois tout en étant « *compétitives* ».

De même, il manque la visée d'une alternative à la méthode Hollande de traitement de l'enjeu de faire reculer le poids de la dette publique relativement au PIB, tout en sécurisant et promouvant le modèle social français.

Riposter au « *Pacte de responsabilité* » en rassemblant pour un autre « *donnant-donnant* »

Il faut le dire et le répéter en s'appuyant sur l'expérience passée : depuis 1992 que cette politique est systématiquement mise en œuvre, la baisse des « *charges sociales* » prétendant inciter les entreprises à créer des emplois, à ne pas délocaliser, en restant compétitives est un véritable fiasco.

Au total, sur la période 1992-2013 ce sont plus de 250 milliards d'euros cumulés qu'il en aura coûté aux contribuables pour permettre à l'État de compenser la perte de recettes engendrée pour les comptes sociaux par ces allègements de cotisations patronales.

On sait le résultat : chômage massif, précarité énorme, déficits extérieurs explosifs, sorties massives de capitaux, désindustrialisation, croissance ralentie...

Cependant, il ne suffira pas de constater et de dénoncer ce fiasco. L'idée d'inciter les entreprises et de les responsabiliser sur l'emploi est juste.

Mais si, pour cela, il faut leur donner quelque chose, alors que doit-on leur donner pour un résultat effectif socialement efficace ?

C'est tout l'enjeu du « *donnant-donnant* ».

Cette question est tout à fait fondamentale pour la période qui s'ouvre, afin de pouvoir rassembler largement à gauche :

- Pour construire une alternative de progrès ;
- Pour faire obstacle aux tentatives et tentations d'union sacrée pour les profits qui vont se faire jour ;
- Pour empêcher la droite et son extrême de ramasser la mise quand, au final, on découvrira à quel point le « *pacte de responsabilité* » conduit la France dans l'impasse.

Tout cela renvoie au bras de fer à engager à gauche avec les sociaux-libéraux sur une dimension essentielle de la politique économique : le système d'incitations-pénalisations des entreprises pour l'emploi et la croissance réelle.

Bref, il s'agit de faire prévaloir l'exigence d'un pacte alternatif à celui de F. Hollande, comme l'a suggéré P. Laurent en avançant l'idée d'un « *pacte de solidarité* ».

Comment avancer, en pratique, pour ne pas en rester au stade des intentions générales ?

Le préalable, c'est de mener campagne sans désespérer contre l'idée que la France va mal à cause d'un « *coût du travail trop élevé* ». Et il s'agit de riposter, coup pour coup, en montrant, au contraire combien c'est le « *coût du capital* » qui est à l'origine des difficultés, de même que l'insuffisance des dépenses pour développer toutes les capacités humaines (emploi, formation, salaires, protection sociale, services publics).

Sur cette base, on peut faire irruption dans le débat d'alternative à partir de quatre grandes portes d'entrée.

La fiscalité : inciter et pénaliser les entreprises

Elle est inscrite dans l'actualité immédiate avec les « *Assises de la fiscalité* » du gouvernement et avec les « *États généraux pour la justice fiscale* » décidés par le PCF.

Que faut-il exiger en terme de « *donnant-donnant* » avec les entreprises ?

Pour lutter contre les profits spéculatifs ou la croissance financière des capitaux, on peut se saisir de la proposition du PCF, reprise dans le programme du Front de gauche « *L'humain d'abord* », de modulation de l'impôt sur les sociétés.

Le principe de modulation est un « *donnant donnant* » : on encourage les comportements vertueux pour l'emploi (baisse du taux) et on pénalise ceux qui ne les sont pas (hausse du taux).

Il s'agirait, en l'espèce, d'encourager d'autant plus les entreprises à réinvestir leurs profits que ce réinvestissement dans la production réelle est assorti de créations d'emplois stables et correctement rémunérés et d'efforts nouveaux de formation qualifiante correctement rémunérée. Par contre, la contribution à l'impôt sur les sociétés (IS) serait d'autant plus alourdie que les entreprises distribueraient leurs bénéfices en dividendes ou l'utiliseraient contre l'emploi et la croissance réelle.

Cette réforme de l'IS viserait explicitement à accroître les recettes totales d'impôts grâce aux cercles vertueux

qu'elle permettrait d'enclencher : la création d'emplois qualifiés ainsi encouragée brocherait sur un nouveau type de croissance réelle durable, facteur d'essor des recettes fiscales et sociales.

Qu'est-ce qui est de gauche, cette proposition ou la décision de F. Hollande d'augmenter la TVA et de baisser uniformément le taux de l'IS ?

Il s'agirait aussi de revisiter toutes les niches fiscales accordées aux entreprises car, si l'IS rapporte chaque année quelque 36 milliards d'euros, les mesures dérogatoires dont il fait l'objet coûtent chaque année 60 milliards d'euros à l'État.

On pourrait aussi avancer la proposition de créer un impôt décentralisé sur le capital des entreprises. Perçu au niveau local, il associerait au mécanisme de l'ancienne taxe professionnelle, à restaurer, la mise à contribution à faible taux, à l'échelle nationale, des actifs financiers accumulés par les entreprises.

Avec cette assiette très large, de plusieurs dizaines de milliers de milliards d'euros (5), un taux faible rapporterait beaucoup et concernerait surtout les grandes entreprises.

Elles seraient incitées à adopter des comportements plus favorables à la croissance réelle et à l'emploi sur les territoires. Les recettes de cette contribution seraient alors pérennées entre les localités selon les besoins de leurs populations.

Cela contribuerait à accroître les ressources propres des collectivités locales dont le rationnement, organisé en alternance depuis vingt ans, mine leur autonomie financière, pourtant inscrite dans la Constitution, et dynamite les services publics locaux.

Une alternative pourrait alors être envisagée aux regroupements forcés de collectivités, au nom prétendu de la coopération, qui cherchent à organiser la pénurie pour les populations et l'écrémage des ressources humaines, matérielles et financières territoriales par les grands groupes.

C'est d'une brûlante actualité avec la campagne pour les élections municipales.

Les cotisations sociales patronales : sécuriser l'emploi et la protection sociale

Au lieu de baisser les cotisations sociales des entreprises au prétexte que ce prélèvement « pénalise le travail », un autre pacte serait construit sur une double réforme incitative à l'emploi et à la croissance réelle.

Dans l'immédiat, il s'agirait de faire cotiser les revenus financiers des entreprises et des banques au même taux que les cotisations sociales payées par les salariés, alors qu'il sont exemptés de toute contribution sociale aujourd'hui.

Cela rapporterait beaucoup aux comptes sociaux et inciterait les entreprises et les banques à se détourner des placements financiers. Cette contre-incitation entraînerait bien évidemment un recul de la place des revenus financiers dans les comptes de résultat des entreprises et des banques. À terme, cette contribution est appelée à se tarifier.

Aussi, il s'agirait d'engager, en même temps, une réforme structurelle du financement par les entreprises de la protection sociale. Demeurant assise sur les salaires

versés, les taux de cotisations sociales patronales seraient *modulés* selon un ratio rapportant, pour chaque entreprise, les salaires versés à la valeur ajoutée produite.

Ainsi, autre « *donnant-donnant* », plus une entreprise chercherait à réaliser des profits contre l'emploi, l'essor des qualifications et des salaires, par le biais d'investissements réels ou financiers, et plus elle serait pénalisée par une augmentation du taux de sa cotisation patronale. Dans le cas contraire, elle serait encouragée par une modulation révisable à la baisse du taux de cotisation.

Au total, cette réforme, contribuant de façon cohérente à l'essor de l'emploi, des qualifications et des salaires permettrait d'accroître considérablement la masse des cotisations sociales patronales versées, puisqu'elles sont calculées sur les salaires. Les déficits structurels pourraient alors diminuer.

Le crédit et les banques : baisser les charges financières des entreprises et non les « charges sociales »

Alors qu'a été créée la Banque publique d'investissement (BPI), le crédit bancaire continue de se raréfier en France. Cela pèse de façon dramatique sur le renouvellement des équipements, pour les PME-TPE particulièrement, tandis que les dépenses de recherche & développement sont gravement freinées et que les efforts de formation demeurent très insuffisants.

Un pacte alternatif à celui proposé par F. Hollande devrait conditionner par *un tout autre* « *donnant-donnant* » l'accès au crédit pour les investissements matériels et de recherche des entreprises.

Il s'agit, en effet, d'en finir avec cette pratique si funeste des « *allègements de charges sociales* » qui, depuis quelques années, coûtent une trentaine de milliards d'euros en moyenne par an à l'État.

L'enjeu d'un autre pacte serait d'alléger plutôt les charges financières pesant sur les entreprises.

C'est précisément ce que permettrait de faire la mise en œuvre d'un nouveau crédit pour les investissements matériels et de recherche des entreprises en France. Son taux d'intérêt serait *modulé* selon les engagements chiffrés et contrôlables d'emplois et de formations des entreprises bénéficiaires : plus celles-ci programmeraient d'emplois et de formations correctement rémunérés en investissant et plus le taux d'intérêt des crédits qui leur seraient accordés par les banques serait abaissé jusqu'à 0 %, voire en dessous (non remboursement d'une partie des prêts).

Tout de suite, la trentaine de milliards d'euros annuels de financement public dévolu aux allègements de cotisations sociales pourraient servir à doter un Fonds national qui les utiliserait pour amorcer ce nouveau crédit, *via* des bonifications sélectives des taux d'intérêt.

Ce Fonds serait décentralisé dans les régions. Il pourrait être saisi par les salariés et leurs organisations, le mouvement associatif, les élus et les employeurs. Il formerait avec la BPI, la Caisse des dépôts, la Banque postale, les banques mutualistes et coopératives dans le respect de leurs statuts, ainsi que des banques nationalisées, un pôle public bancaire et financier.

Ce pôle entraînerait tout le système bancaire dans le développement de ce nouveau crédit sélectif, y com-

pris dans le cadre de coopérations avec des banques étrangères.

Simultanément, il pourrait faire refinancer une masse critique de ces nouveaux crédits par la BCE (6).

Ce serait là une puissante base pour contester le rôle et les missions actuelles de la BCE et rassembler en Europe, à l'appui des luttes, pour une réorientation radicale des principes de politique monétaire de cette institution qui doit être contrôlée par les parlements européen et nationaux.

Cet enjeu va être d'une brûlante actualité avec les prochaines élections européennes.

Il s'agirait, ainsi, que le taux pratiqué par la BCE pour refinancer les crédits des banques aux entreprises pour leurs investissements matériels et de recherche soit d'autant plus abaissé, jusqu'à 0 %, voire en dessous, que ces investissements programmeront plus d'emplois et de formations correctement rémunérés et contrôlables.

Et pour que les arbitrages sur le refinancement se fassent *au plus près des populations et des territoires nationaux*, il s'agirait que la BCE accorde chaque année aux banques centrales nationales des enveloppes de monnaie centrale, leur déléguant un pouvoir de refinancement sur ces enveloppes selon la même règle de sélectivité et de modulation des taux.

Ainsi, le « donnant-donnant » pourrait, y compris, se faire avec les banques et influencerait le sens des relations banques-entreprises si mal orientées aujourd'hui en France.

Les services publics : soutenir l'offre et la demande à la fois

Une dimension essentielle d'un pacte alternatif à celui de F. Hollande consisterait à inclure dans le « *donnant-donnant* » avec les entreprises le développement de tous les services publics.

En effet, un pacte qui se contente d'encourager les gains de productivité du côté de l'offre, sans soutenir la demande, comme le fait le « *pacte de responsabilité* », ne peut conduire qu'à aggraver fortement le chômage.

En effet, avec les technologies de la révolution informationnelle, les économies de travail direct et indirect sont telles que, si la demande n'augmente pas de façon conséquente, cela fait un chômage énorme. Celui-ci, en pesant encore plus sur les taux de salaires, accentue l'insuffisance des débouchés et la guerre concurrentielle.

Une dimension décisive du « donnant-donnant » avec les entreprises doit donc porter sur la demande intérieure dont l'insuffisance criante aujourd'hui pénalise gravement les ETI et les PME-TPE.

Il s'agirait donc, certes, d'encourager les gains de productivité par la diminution du coût du capital et non celle du coût du travail, mais il s'agirait aussi que les entreprises soutiennent un essor des services publics, au lieu de leur rationnement que consacre le pacte de Hollande.

En effet, *seules les dépenses de services publics ont la vertu de contribuer, à la fois, à diminuer les coûts et à accroître la demande solvable*. Les dépenses de santé non gâchées, par exemple, accroissent la productivité globale grâce au traitement et à la prévention des maladies

qui dépriment tant l'efficacité productive. En même temps, elles contribuent à accroître la demande *via*, par exemple, la construction d'hôpitaux, l'emploi, la formation et les salaires des personnels de santé. On pourrait en dire autant des dépenses d'éducation, de formation, de transports, de recherche, de logements sociaux, de culture...

Cela confirme l'importance d'une fiscalité efficace qui permette, non seulement, de faire progresser la justice sociale, mais aussi d'accroître les recettes nécessaires au financement des services publics et d'orienter de façon vertueuse, en ce sens, les comportements de gestion des entreprises.

Cela confirme aussi combien il est nécessaire de rassembler en France et en Europe pour *que la BCE finance directement, par création monétaire*, un allègement des dettes publiques certes, mais, surtout, un grand essor concerté des services publics en Europe.

Pour cela, on mesure l'importance de la proposition avancée par le PCF, reprise par le Front de gauche et le PGE, de la création d'un « *Fonds social, solidaire et écologique de développement européen* ». Il recueillerait la monnaie créée par la BCE à l'occasion des achats de titres publics émis par chaque pays pour le financement de ses services publics. Démocratisé, il redistribuerait alors cette monnaie à chaque État selon les besoins sociaux et culturels propres de son peuple. ■

(1) Il reprend ainsi, sans rougir, ce que le père des économistes ultra-libéraux et même libertariens, Jean-Baptiste Say, appelait « *la loi des débouchés* » selon laquelle « *toute offre crée sa propre demande* » et que Marx et Keynes ont radicalement critiqué.

(2) C'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (bénéfice) qu'elles dégagent et les richesses nouvelles (valeur ajoutée) qu'elles produisent.

(3) *Le Monde* du 15/01/2014.

(4) Courant de pensée libérale, apparu outre-Rhin dès les années 1930, selon lequel la mission économique de l'État est de créer et maintenir un cadre normatif permettant la « *concurrence libre et non faussée* » entre les entreprises. Il se rattache à l'école de Fribourg avec notamment Walter Eucken et Wilhelm Röpke.

(5) On pourra se reporter aux comptes de patrimoine des entreprises non financières de la comptabilité nationale.

(6) L'article 123-2 du traité de Lisbonne précise que le paragraphe 1 de cet article (interdiction à la BCE de financer monétairement les déficits publics) « *ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit* ».

Réforme fiscale ou réduction des dépenses publiques

Alain Paker

La remise à plat de la fiscalité est une volonté affichée du gouvernement. On pourrait la partager, si ce n'est que, pour le ministre du Budget, « la baisse des impôts ne peut intervenir qu'avec la baisse de la dépense publique ».

Une telle assertion appelle deux réactions.

La première, c'est de revendiquer *a contrario* une hausse sélective des impôts pour répondre aux besoins collectifs, une hausse s'appuyant sur une justice fiscale et une efficacité économique à reconstruire.

La seconde, c'est de commencer par regarder dans le détail ce qu'est la dépense publique pour voir ce qu'il y a lieu d'en tirer comme enseignements pour la suite.

En se rapprochant des éléments fournis par le projet de loi de finances lui-même, le budget 2014 comprend, s'agissant de l'État, un ensemble de 355,9 milliards d'euros de dépenses budgétaires.

Ce chiffre est évidemment fort différent de celui des recettes fiscales nettes, qui s'établissent à 284,7 milliards d'euros, soit un décalage de 71,2 milliards d'euros en partie corrigé par les recettes non fiscales (13 milliards) et le solde comptes spéciaux du Trésor + produits financiers (200 millions d'euros).

Le tout conduit à un déficit de fonctionnement atteignant **58,1 milliards d'euros**.

Répartitions des dépenses

Premier poste : celui des **dépenses de personnel**, qui se fixent à **120,5 milliards d'euros, soit 33,9 % des dépenses**.

C'est un poste faiblement évolutif, puisque les départs en retraite des agents publics, même s'ils ne sont pas remplacés et réduisent la dépense unitaire de personnel, ouvrent une dépense majorée au titre des pensions civiles.

Deuxième poste : le **service de la dette** qui consomme pour sa part **46,7 milliards d'euros, soit 13,1 % des dépenses prévues**.

Là aussi, malgré toute l'ingénierie financière de l'Agence France Trésor, les marges de manœuvre sont réduites et ne procèdent, dans l'ensemble, que d'ajustements aux charges financières prévues.

La seule solution durable, de ce point de vue, est l'émission de titres de dette publique auprès de la Banque centrale européenne avec intérêt au niveau du taux

directeur de ladite BCE. Là, on dégagerait plusieurs dizaines de milliards d'économies budgétaires, sur la durée.

Troisième poste de dépenses : les prélèvements sur recettes destinés à l'Union européenne et aux collectivités locales.

La somme atteint 68,7 milliards d'euros, soit 20,4 % des ressources budgétaires initiales.

Le prélèvement européen est contraint par l'accord budgétaire propre à l'Union et les prélèvements en direction des collectivités, déjà mis en œuvre en 2014, ne sont pas une solution de long terme.

Nous n'avons donc, sur trois champs où aucune mesure ne peut s'appliquer avec effet immédiat et massif, que très peu de marge de manœuvre, sauf changement évident du rôle de la BCE.

Ces trois postes constituent déjà pourtant un ensemble de **235,9 milliards d'euros**.

À ce stade, il reste donc **120 milliards d'euros** en dépenses de fonctionnement et d'intervention.

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention par mission ministérielle

A. Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre dépenses interministérielles et dépenses ministérielles

Dans le cadre des *missions interministérielles*, les données sont les suivantes :

- Provisions : 155,6 millions d'euros
- Aide publique au développement : 43,8 millions
- Anciens combattants : 104,2 millions

- Écologie, développement et mobilité durables : 2 494,8 millions d'euros dont 456,7 millions pour les infrastructures de transport, et 825 millions conditionnés par le programme d'investissements d'avenir (PIA)
- Économie : 1,436 milliard dont 825 millions dans le cadre du PIA
- Éducation nationale : 758,7 millions
- Gestion des finances publiques : 2,052 milliards, dont 1,157 milliard pour la gestion fiscale et financière (coût de fonctionnement de la DGFip)
- Media, livre, culture : 318,9 millions
- Recherche et enseignement supérieur : 19,712 milliards dont 11,748 milliards pour la rémunération et le fonctionnement des Universités et 3,995 milliards pour la recherche
- Solidarité, égalité et insertion des chances mobilisent 759,3 millions dont 754,4 dans la politique de soutien.

Passons maintenant aux *dépenses ministérielles* :

- Action extérieure de l'État : 886,4 millions
- Administration territoriale : 604,8 millions
- Agriculture : 721,6 millions
- Conseil et contrôle de l'État : 88,6 millions
- Culture : 832,6 millions
- Défense nationale : 10,250 milliards
- Direction action du gouvernement : 703,6 millions
- Égalité des territoires : 114,1 millions
- Engagements financiers de l'État : 3,264 milliards
- Immigration, asile et intégration : 125,4 millions
- Justice : 1,994 milliard partagé entre justice judiciaire et justice pénitentiaire, c'est dire entre tribunaux et prisons
- Outre-Mer : 46,7 millions
- Politique des territoires : 19 millions
- Santé publique : 345,2 millions
- Sécurité : 1,948 milliard, dont 1,082 milliard d'euros pour la gendarmerie nationale
- Sport, jeunesse, vie associative : 236,6 millions
- Travail et emploi : 1,889 milliard, dont 1,651 milliard au titre de la subvention à Pôle emploi pour l'essentiel
- Remboursements et dégrèvements : 3,420 milliards imputables à des remboursements d'impôts d'État et locaux non identifiés *a priori*.

De manière générale, on est déjà aux limites avec cet ensemble de dépenses de fonctionnement, les principaux postes (Défense, Justice, Travail et emploi, Recherche et enseignement supérieur) étant constitués des dotations fournies aux opérateurs de l'État pour exercer leurs missions.

On notera que, dans le cas des Universités comme de la Recherche, il s'agit en général de dépenses de personnel qui ont été transformées en subventions de fonctionnement. Et qui servent à payer les enseignants chercheurs et les dépenses de fonctionnement des labos.

De fait, sauf à démanteler notre industrie de défense, les effectifs de Pôle emploi, ceux de nos établissements

publics de recherche ou ceux des facs, nous ne pourrions guère trouver de sources de réduction de la dépense publique dans cet ensemble.

B. Les dépenses d'interventions sont l'expression la plus évidente de l'action publique

Comme on va le voir, les volumes en jeu sont plus élevés que les volumes réels. Pour le tableau général du budget présenté en deux sections, les dépenses d'intervention sont en effet évaluées à **66,9 milliards d'euros**, soit 18,8 % (seulement) des dépenses budgétaires.

Dépenses d'intervention au titre des *missions interministérielles* :

- Aide publique au développement : 2,094 milliards, dont 1,583 milliard au titre de la solidarité avec les pays en voie de développement
- Anciens combattants : 2,800 milliards, dont 2,686 milliards au titre des pensions et prestations
- Écologie, transport et mobilités durables : 4,425 milliards, dont 3,043 au titre des infrastructures et services de transport et singulièrement l'équilibre financier de RFF et 515 millions conditionnés au PIA
- Économie : 863 millions dont 387,3 millions au titre du développement des entreprises et du tourisme et 450 millions conditionnés au PIA
- Enseignement scolaire : 3,846 milliards dont 2,364 milliards pour la vie de l'élève (Bourses scolaires)
- Gestion des finances publiques : 270,8 millions
- Media, livre, culture : 471,9 millions
- Recherche et enseignement supérieur : 5,726 milliards, dont 2,040 milliards pour les œuvres étudiantes et 850 millions conditionnés au PIA
- Régimes sociaux et de retraite : 6,523 milliards en prestations servies
- Relations collectivités territoriales : 2,591 milliards en concours financiers aux collectivités locales (2,640 milliards en 2013)
- Solidarité et insertion : 12,297 milliards, dont 11,441 milliards en prestations servies au titre de l'allocation adulte handicapé et du financement des ESAT.



On se retrouve avec un niveau de dépenses d'intervention à hauteur de 42 milliards d'euros, dont le caractère d'action sociale est marqué (Anciens Combattants, Enseignement, Universités, Solidarité, Régimes de retraite).

Dépenses de caractère *ministériel* :

- Action extérieure de l'État : 1,143 milliard
- Administration territoriale : 90,6 millions
- Agriculture : 1,539 milliard, dont 1,377 milliard au titre de l'économie agricole qui masque notamment 473 millions d'exonérations de cotisations sociales sur l'emploi des saisonniers
- Culture : 845,2 millions dont 446,6 millions d'aide à la création
- Défense : 305,9 millions
- Direction de l'action du gouvernement : 28,5 millions
- Égalité des territoires, logement et ville : 7,148 milliards, dont 5,065 milliards au titre des aides personnelles au logement et 1,313 milliard pour la lutte contre l'exclusion (hébergement d'urgence entre autres)
- Engagements financiers de l'État : 945,6 millions
- Immigration, asile et intégration : 525,3 millions
- Justice : 475,3 millions dont 368,4 millions au titre de l'aide juridictionnelle
- Outre-Mer : 1,847 milliard, dont 1,176 milliard au titre de l'emploi Outre-Mer constitué, en quasi-totalité (1,131 milliard) d'exonérations de cotisations sociales
- Politique des territoires : 265,8 millions
- Santé : 953,1 millions dont 605 millions au titre de la protection contre la maladie (et notamment l'AME)
- Sécurité : 174,7 millions
- Jeunesse et sport : 301,4 millions

- Travail et emploi : 8,610 milliards, dont 5,570 milliards pour l'aide et le retour à l'emploi (financement de l'ASS et des allocations proches, emplois aidés) et 2,849 milliards au titre de l'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi (essentiellement constituées d'aides aux entreprises en matière de gestion prévisionnelle des effectifs ou d'exonérations de cotisations pour les contrats d'apprentissage).

Ces crédits, d'un montant global de **25,2 milliards** d'euros environ (on retrouve les 66,9 milliards de dépenses d'intervention annoncés), sont également marqués par le caractère de dépenses d'action sociale (ASS, APL, AME) et recourent l'ensemble des dispositifs de traitement social du chômage (emplois aidés, exonérations ciblées notamment).

Autant dire que réduire ces crédits, dans l'absolu, est un exercice aussi délicat que celui qui consiste à s'attaquer au premier bloc des dépenses d'intervention précédemment retracées.

Le vrai problème, c'est qu'en 2014, la mission la plus « fournie » en dépenses d'intervention est la mission « Remboursements et dégrèvements », avec 98,520 milliards d'euros au total dont 87,209 milliards en transferts aux entreprises. Il est donc clair que, à périmètre d'intervention publique constant, c'est surtout dans cette mission (et dans la dépense fiscale au-delà de ladite mission) que l'on peut trouver un peu de « grain à moudre » pour réduire les déficits publics.

Sauf, évidemment, à ce que la France ne compte plus 2 millions de chômeurs longue durée, ait des étudiants et des lycéens suffisamment riches pour se passer de bourse, ne voit plus de travailleurs handicapés rejetés des lieux de travail de tout un chacun, d'allocataires du RSA, dispose de ménages assez riches pour payer leur loyer sans aide au logement et d'entreprises n'ayant plus besoin de la mesure d'allègement des cotisations sociales qui, dit-on, leur permettra d'embaucher... ■



Entreprises : quelle fiscalité ?

Jean-Marc Durand

Le gouvernement ouvre ses Assises de la fiscalité des entreprises jusqu'au printemps. Extension du pacte de responsabilité, ces assises veulent « alléger la charge fiscale des entreprises pour leur redonner du souffle »... Bref, il s'agit d'accentuer des politiques à l'œuvre depuis 30 ans qui ont permis aux entreprises d'empocher beaucoup d'argent public, sans avoir fait la démonstration de leur efficacité. Pour autant, une vraie réforme de la fiscalité des entreprises est nécessaire aujourd'hui, pour s'attaquer aux logiques financières des entreprises et renouer avec les logiques vertueuses des prélèvements fiscaux et sociaux pour en faire des moyens d'impulsion d'une dynamique économique et sociale nouvelle créatrice d'emplois et de justice sociale !

Le 29 janvier les assises de la fiscalité des entreprises ont été ouvertes par le Premier ministre. Une phase de concertation est engagée à laquelle participent des représentants des chefs d'entreprises, des représentants des organisations syndicales dont la présence n'est visiblement pas allée de soi, des membres du gouvernement, des experts... Quatre chantiers sont lancés. Ils concernent l'impôt sur les sociétés, la fiscalité locale des entreprises, les impôts sur la production et les relations fisc/entreprises. Ils doivent aboutir au printemps. S'inscrivant dans le pacte de responsabilité le cap en est fixé. Il s'agit de redonner de l'air aux entreprises ce qui signifie en langage décodé : diminuer leurs prélèvements fiscaux et sociaux.

Une réforme de la fiscalité des entreprises pour quelles ambitions ?

Apprécier ce projet et lui construire une alternative commence par s'interroger sur ce qu'est une entreprise, sa vie, sa place, son rôle dans la société. Une entreprise c'est une entité économique, humaine et juridique dont le but est de produire un certain nombre de biens ou de services. Pour créer une entreprise, il faut un certain nombre de paramètres : l'existence d'un besoin de consommation, de l'argent pour la construire, acheter les machines et en assurer le démarrage, des infrastructures et des services publics (voies d'accès, énergie, eau, aménagements d'aires, démarches et soutiens administratifs) et surtout des hommes, des salariés. Sans leur intervention, pas de valorisation du capital engagé, pas de création de richesses, pas de valeur ajoutée qui permet de payer les salaires mais aussi de financer les budgets publics et sociaux par l'impôt et les cotisations sociales, d'investir et de dégager un excédent brut d'exploitation. C'est dire à quel point l'entreprise tire sa performance d'éléments de contexte

aussi diversifiés et importants que la santé des salariés, leur niveau de formation, la qualité des services et des territoires environnants.

Le décor ainsi planté suffit à souligner la nature des enjeux qui se nouent autour de l'entreprise. Tout comme le citoyen, l'entreprise reçoit de la société. N'est-il donc pas normal qu'elle le lui rende ? Que comme toute personne physique, la personne morale qu'est l'entreprise renvoie l'ascenseur et assume pleinement sa responsabilité sociale ?

Or, à quoi assiste-on depuis trente ans maintenant ? Systématiquement les contributions fiscales et sociales des entreprises ont été revisitées à la baisse. Dès 1986 a été engagé un processus de rabotage de la taxe professionnelle (par un allègement des bases, puis le plafonnement valeur ajoutée) qui s'est poursuivi en 1999 par la suppression de la part salaires et a abouti en 2010 à sa disparition pure et simple. Le montant cumulé des abandons de recettes de cette taxe en faveur des entreprises s'élève sur la période 1986-2014, à 250 milliards d'euros.

L'impôt sur les sociétés a connu une évolution identique. De 50 % en 1984 son taux est passé à 33,33 % en 1999. Mais au-delà du taux, c'est la base de l'impôt sur les sociétés qui a été consciencieusement mitée (report des déficits, amortissements dérogatoires, régime de la fiscalité de groupe) jusqu'à atteindre un taux réel d'imposition pour les entreprises du CAC 40 de seulement 8 %, celui des PME oscillant autour de 27 %. Deux chiffres donnent la tendance générale. En 2006 le produit net de l'impôt sur les sociétés était de 45,2 milliards d'euros. Il sera au mieux de 36,2 milliards en 2014, soit un différentiel négatif de recettes de 9 milliards d'euros et un impôt sur les sociétés qui représentera à peine 2 % du PIB. Ces chiffres intègrent les premiers effets du CICE soit 10 milliards d'euros de

cadeaux qui devraient en 2015 atteindre 20 milliards pour passer à 30 milliards avec la suppression du financement de la branche famille par les entreprises. Somme qui s'ajoute aux 5,5 milliards du crédit impôt recherche désormais accordé sans quasiment plus aucun contrôle, et aux 35 milliards de niches fiscales comptabilisés en 2010 par la Cour des comptes au titre desquels figurent les dispositifs d'optimisation comme les zones franches ou les prix de transferts.

Les cotisations sociales des entreprises ont également été largement revues à la baisse avec les exonérations de cotisations sur les bas salaires qui auront représenté 27 milliards en 2013. Depuis 2010 cela représente un montant cumulé de 115 milliards d'euros.

Au global sur une période courant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 les entreprises auront bénéficié au bas mot d'un montant cumulé d'allègements fiscaux et sociaux de 294 milliards d'euros.

Quel constat tirer de cette dérive ? Jamais le chômage n'a été aussi élevé (5,2 millions de chômeurs fin 2013), jamais les bas salaires n'ont été aussi importants, jamais les budgets publics et sociaux n'ont été aussi martyrisés avec un accès aux soins de plus en plus limité, une précarité galopante des services publics en déshérence dont des déficits se creusent et l'endettement augmente. Cette situation est la preuve que les allègements fiscaux et sociaux des entreprises, au lieu d'améliorer l'économie réelle, l'ont profondément dégradée. L'investissement productif des entreprises n'a cessé de diminuer, étant actuellement de 190 milliards d'euros, soit un montant très en deçà de ce qui serait nécessaire. La courbe du chômage n'a pas été stoppée, les caisses publiques ne sont pas remplies, la précarité s'est développée (65,3 % des déclarations d'embauches en 2013 ont été des CDD de moins d'un mois, alors que 15 % concernaient des CDI !).

Le pire est que ces allègements massifs ont dégagé une manne financière qui, n'ayant pas été réinvestie dans l'économie réelle, a contribué à faire croître de façon importante le poids des prélèvements financiers sur la valeur ajoutée, ce qu'on appelle le coût du capital, renforçant la domination de la logique financière sur l'économie réelle. De sorte que le coût du capital imposé aux entreprises et à leurs salariés représentait, en 2012, 299 milliards d'euros (2/3 dividendes, 1/3 en intérêts et frais bancaires) ; soit deux fois plus que le montant des cotisations sociales patronales ! Ainsi de 1984 à 2013, la part des dividendes versés aux actionnaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise est passée de 5 % à 26 % (2012), soit, cette année-là, 220 milliards d'euros qui sont allés s'investir sur les marchés financiers, échappant ainsi à tout circuit d'économie réelle.

Besoin d'une réforme alternative de la fiscalité des entreprises

Il est temps de retrouver le chemin du cercle vertueux des prélèvements fiscaux et sociaux pour en faire des moyens d'impulsion d'une dynamique économique et sociale nouvelle créatrice d'emplois et de justice sociale ! Au lieu de rogner toujours plus leur part dans la valeur ajoutée au profit des prélèvements financiers, véritable cancer de la société, il faut donc la faire augmenter.

Naturellement, cela implique de changer de cap, d'arrêter de satisfaire, voire d'aller au devant des exigences d'un Medef jamais rassasié lorsqu'il s'agit de capter l'argent de la production réelle pour le dilapider dans des opérations financières et augmenter les dividendes des actionnaires. Dans le collimateur du Medef sont aujourd'hui la C3S (1) 5,5 milliards d'euros, le versement transport, la CVAE (contribution valeur ajoutée) et le taux de l'impôt sur les sociétés. Taux que le gouver-



nement, sans que personne ne lui demande, s'est déjà dit prêt à baisser pour compenser la hausse d'impôt sur les sociétés résultant de la disparition de la charge que représente les cotisations patronales à la branche famille de la Sécurité sociale. À ce rythme, pour quand la disparition de l'IS ? Rien d'étonnant que la France soit aujourd'hui présentée par de nombreux observateurs comme un vrai paradis fiscal pour entreprises.

Voilà pourquoi une profonde réforme de la fiscalité des entreprises est indispensable. Une réforme qui intègre une forte dimension incitative à une autre répartition de la richesse créée, dès sa création dans l'entreprise, afin d'impulser un nouveau mode de production et une nouvelle croissance à base sociale et environnementale. C'est à cette fin que le PCF propose une réforme qui engage à la fois une rénovation de l'impôt sur les sociétés (IS), la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises et une évolution de la base de l'impôt sur la fortune (ISF).

Réformer l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (IS) serait calculé sur un mode progressif en fonction du chiffre d'affaires et du résultat des entreprises. Son montant serait modulé selon l'affectation qui serait faite des bénéfices. Ce nouvel IS permettrait par sa progressivité de prendre en compte la diversité des entreprises et de rétablir l'équité entre petites et grandes entreprises, et par sa modulation de pénaliser l'utilisation financière des bénéfices pour encourager les investissements visant la création d'emplois, l'élévation des qualifications, l'augmentation des salaires et la préservation de l'environnement en ciblant les grandes entreprises.

Réformer la fiscalité territoriale des entreprises

Le nouvel impôt territorial des entreprises serait un impôt assis sur leur capital. Partant des besoins de services publics locaux, de logements sociaux, de dépenses d'accompagnement, il serait décisif de doter la France et ses collectivités d'un tel impôt.

Sa base serait calculée à partir de trois éléments. Les deux premiers, les bâtiments utilisés pour les besoins de l'activité de l'entreprise et les équipements mobiliers (machines agencements), composeraient le capital matériel auquel serait appliqué des taux locaux. Le troisième élément serait le capital financier représenté par les actifs financiers des entreprises, soit 4 724,4 milliards d'euros fin 2011 selon les comptes de patrimoines des sociétés non financières, auxquels il faudrait ajouter les actifs financiers détenus par les banques, les sociétés financières et les assurances qui, nets des provisions techniques d'assurances, totalisaient 10 603,1 milliards d'euros fin 2011. Cette contribution nationale, additionnelle à ce nouvel impôt territorial sur le capital des entreprises, serait assortie d'un taux très bas (0,5 %) et perçue par les communes. Elle rapporterait immédiatement plus de 20 milliards d'euros, appliquée aux seules entreprises non financières (75 milliards d'euros si appliquée également aux entreprises financières). Cette ressource prélevée nationalement serait péréquée en fonction du nombre d'habitants et de la situation sociale de chaque commune. Ce dispositif inciterait les entreprises à ne pas gâcher leurs capitaux du point de vue de l'intérêt social des salariés et des populations.

Il permettrait par ailleurs aux communes de jouer sur deux leviers. D'une part, avec ce produit supplémentaire, développer les services aux habitants ; de l'autre, mettre en œuvre une modulation des taux locaux sur le capital des entreprises (bâtiments, installations et équipements matériels) qui créent l'emploi et développent la masse salariale.

Réformer l'impôt sur la fortune

Enfin, il s'agit d'intégrer au calcul de l'établissement de la base taxable à l'impôt sur la fortune (ISF) les biens professionnels (parts ou actions de sociétés et, à un autre niveau, les biens utilisés pour l'activité professionnelle), éléments qui ont directement partie liée avec la vie de l'entreprise. Et cela bien que l'ISF relève de la fiscalité des personnes, plus exactement de sa branche patrimoniale. La mise à contribution de ces biens professionnels serait modulée en fonction des efforts consentis par leurs propriétaires et gestionnaires en matière d'emplois et de formation.

Il va de soi que la mise en œuvre d'une telle réforme fiscale nécessite des moyens humains et matériels d'un tout autre niveau que ceux dont disposent actuellement les administrations financières. Un effort colossal de recrutement, de formation et de développement de la citoyenneté du fonctionnaire devrait être consenti en lien avec une reconnaissance des nouvelles qualifications.

Cette réforme suppose également de nouveaux pouvoirs de contrôle et d'intervention des salariés dans la gestion de leurs entreprises, contre la dissimulation ou la délocalisation des profits et pour leur utilisation socialement efficace.

Réformer le financement de la Sécurité sociale

Enfin, ces propositions sur la fiscalité des entreprises ne peuvent ignorer le besoin de nouvelles propositions de financement de la protection sociale au risque de rester dans la nébuleuse actuelle entretenant une savante confusion entre impôt et cotisations sociales dans le but avéré de transférer sur l'impôt le financement de la protection sociale. C'est pourquoi il est proposé de redonner des marges à l'ensemble des branches de la protection sociale par :

- La mise à contribution des revenus financiers des entreprises et des banques au même taux que celui de la cotisation sociale des salariés ;
- Une modulation du taux des cotisations sociales patronales pour pénaliser les entreprises qui cassent l'emploi, versent des bas salaires, préfèrent les profits financiers, et encourager celles qui font le contraire.

Ces propositions permettraient d'accroître de façon pérenne les recettes de cotisations sociales tout en faisant reculer les gâchis financiers capitalistes et en poussant à développer la base emplois, salaires et qualifications des cotisations sociales patronales. ■

(1) C3S = contribution sociale de solidarité des sociétés due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 760 000,00 €. Elle finance le régime de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, etc.). La contribution additionnelle, prélevée en complément, contribue au financement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Collectivités territoriales : le besoin urgent d'une alternative de financement

Jean-Marc Durand

Le budget 2014 accélère la course à la baisse des dépenses publiques. Obsession gouvernementale recommandée par Bruxelles et surveillée par les marchés financiers, cette pression sur les dépenses publiques se traduit par un rationnement historique des finances et des dépenses des collectivités locales.

Or les collectivités locales assument une part déterminante de la solidarité nationale *via* les services publics qu'elles développent sur tout le territoire. Véritables dispositifs de résistance à la crise sociale et au recul de la démocratie engendrés par les politiques d'austérité et la résignation à la domination des marchés financiers, il leur faut absolument de nouvelles ressources pour répondre aux besoins populaires.

Les collectivités locales assument une part déterminante de la solidarité nationale *via* les services publics qu'elles développent sur tout le territoire (crèches, transports collectifs, centres de santé, établissements scolaires, logements sociaux, infrastructures sportives et culturelles, assainissements, déchets, voiries...). Véritables dispositifs de résistance à la crise sociale et au recul de la démocratie engendrés par les politiques d'austérité et la résignation à la domination des marchés financiers, elles sont un facteur décisif de croissance économique et d'emploi, assurant plus de 71 % de l'investissement public en France. Il leur faut absolument de nouvelles ressources pour répondre aux besoins populaires, permettre un va-et-vient élus de gauche/citoyens pour des politiques locales nettement différenciées de celles de la droite, résister aux choix antidémocratiques dictés par les marchés financiers et faire changer de cap à gauche.

Le budget 2014 accélère la course à la baisse des dépenses publiques. Cette obsession, recommandée par Bruxelles et surveillée par les marchés financiers, au prétexte de réduire le déficit public, se traduit par un rationnement sans précédent de la dépense des collectivités territoriales. Cela se manifeste notamment par la baisse du concours de l'État. Depuis deux exercices les dotations de l'État aux collectivités territoriales étaient gelées. Pour 2014 a été actée une baisse des dotations de l'État de 1,5 milliard d'euros dont 840 millions d'euros supportés par les communes. Un montant qui sera reconduit en 2015. Le cumul de ces baisses dépassera les 4,5 milliards d'euros sur la période 2012/2015.

Ces choix impactent très durement l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales avec des conséquences palpables, que ce soit dans leurs dépenses de fonc-

tionnement (missions et effectifs publics) et/ou dans les dépenses d'investissement (freinage d'un certain nombre de programmes d'aménagements).

Une nécessité : desserrer l'étau de l'austérité

La dépense des collectivités territoriales est devenue le cœur de cible de la politique gouvernementale de réduction de la dépense publique.

Des collectivités territoriales vertueuses

Ce n'est pourtant pas l'évolution du poids de la dette des collectivités territoriales qui justifie de tels choix, celle-ci étant, au regard des critères européens, d'une remarquable stabilité : 8,7 % du PIB en 1990 ; 8,3 % en 2010. La dette cumulée des collectivités territoriales s'élevait ainsi à un peu moins de 200 milliards d'euros (sur 1834 milliards) fin 2012.

Ce n'est également pas une dérive de leurs dépenses qui est à incriminer. Le budget total des collectivités territoriales représente 240 milliards d'euros (60 % pour le "bloc communal" - communes + intercommunalités, 29 % pour les départements et 11 % pour les régions). Leurs dépenses placées sous la haute surveillance des chambres régionales des comptes et subissant des contraintes externes de plus en plus fortes doivent être financées, contrairement à celles de l'État, par un montant équivalent de recettes compte tenu de l'obligation de voter le budget en équilibre global. Ainsi connaissant une très insuffisante progression de leurs ressources face à une forte croissance des besoins à couvrir, leur demande de financement est passée d'une moyenne de 7,67 milliards d'euros sur les trois années 2007-2009 à 2 milliards d'euros sur 2010-2012.

En fait, depuis la fin des années 1990, les politiques publiques initiées par tous les gouvernements ont conduit à des substitutions de tout ou partie de la suppression d'impôts locaux par des dotations d'État atteignant aujourd'hui 55 milliards d'euros. À ce titre on peut citer : le grignotage puis la suppression de la taxe professionnelle, la suppression de la fameuse « vignette auto » sans compensation et la baisse importante des droits d'enregistrement. Simultanément, confrontés au chantage des groupes en matière d'emploi et de localisation des activités, les élus locaux ont été amenés à leur accorder des avantages fiscaux de plus en plus coûteux, parfois compensés par l'État, tandis que celui-ci se déchargeait sans contrepartie budgétaire équivalente de compétences toujours plus lourdes sur le dos des collectivités. Et pendant ce temps, les besoins d'accompagnement social de la crise n'ont cessé de croître sur les territoires avec le chômage et la précarité, accentuant l'attente de protection et d'assistance des populations vis-à-vis des élus locaux et faisant croître les demandes de remises gracieuses d'impôts locaux que l'État compense également.

Un engrenage récessif

On assiste en fait à une substitution de plus en plus importante d'impôts payés au niveau local par des dotations prises sur le budget de l'État. Le talon d'Achille des collectivités territoriales est la proportion de plus en plus importante des dotations de l'État dans leur budget. Aujourd'hui, les dotations de l'État aux collectivités locales représentent une part de plus en plus importante de leurs budgets, désormais 45 % contre un peu plus d'un tiers au début des années 1980.

Cette évolution a coïncidé pour les élus locaux à une perte de pouvoir effectif de décider des augmentations nécessaires de la fiscalité locale des entreprises, notamment du fait du principe des taux liés. Insidieusement cette disposition a eu pour effet d'accroître la pression de la fiscalité locale sur les ménages avec une sorte de point culminant que représente la compensation de la suppression de la taxe professionnelle (8 milliards d'euros de cadeaux aux entreprises) par une augmentation de 3,5 milliards d'euros du poids de la taxe d'habitation. Une disparition de la taxe professionnelle qui a contribué à déresponsabiliser socialement les entreprises sur les territoires, alors que leur productivité globale dépend très largement de la qualité des services publics qui y sont mis en œuvre.

Face à de telles contraintes et pour respecter l'obligation d'équilibre de leur budget annuel, les collectivités ont été confrontées à un dilemme. Soit elles privatisaient et rentraient dans le moule des politiques d'austérité chère à la droite et aux sociaux-libéraux. Soit elles étaient conduites à des hausses massives d'impôts locaux dont le poids va croissant, essentiellement sur les ménages (voir tableau joint), pour éviter les procédures de mise sous surveillance. Soit elles étaient obligées d'emprunter de l'argent aux banques. Celles-ci, assoiffées de rentabilité après leur privatisation, notamment celle du Crédit local de France devenu Dexia, ont beaucoup prélevé, y compris à coups d'emprunts toxiques. D'où des frais financiers qui, en 2012 et s'agissant des seules communes, ont crû de 3,2 %, alors que le pays entrait en récession. Et aujourd'hui, les banques demandent

encore plus de garantie, de rentabilité financière, de sacrifices sociaux, de privatisations des services publics locaux !

Alors que faire ? Réduire les dépenses, encore et toujours plus, privatiser les services publics locaux sous prétexte de faire reculer le poids des dettes ? C'est ce qui se fait en Grèce depuis 5 ans. Résultat : cinq années de récession et une dette publique qui, rapportée aux richesses nationales produites, est passée de 128 % en 2008 à 162 % en 2012 ! Ou poursuivre l'augmentation de la fiscalité locale des personnes dont le niveau atteint aujourd'hui la limite du supportable pour un nombre croissant de ménages dont le quotidien est la précarité, le chômage les bas salaires ! Aujourd'hui déjà, avec un taux de prélèvement des administrations publiques locales passé de 5,9 % du PIB en 2011 à 6,1 % en 2012, on assiste à des mises en vente forcées de petites habitations principales du fait de l'impossibilité pour leurs propriétaires d'acquitter le montant cumulé de la taxe foncière bâtie et de la taxe d'habitation.

Faut-il, alors, se résoudre à faire passer les collectivités territoriales sous les fourches caudines de banques de plus en plus assoiffées de rentabilité financière ou, pire, les placer sous la tutelle directe des marchés financiers ?

Rien de tout cela ! Il faut augmenter les ressources propres des collectivités locales sans accroître la pression fiscale sur les couches populaires et moyennes et sans s'enfermer dans une spirale de la dette. Et c'est possible : en cherchant, sans attendre, à mobiliser autrement le crédit des banques sur les territoires, en exigeant de la gauche une réforme de la fiscalité locale, en revendiquant beaucoup plus de pouvoirs pour les citoyens et leurs élus sur l'utilisation de l'argent des fonds publics, du crédit et des profits sur les territoires.

De nouveaux financements pour les collectivités territoriales

Une réforme de la fiscalité locale faisant partie d'une réforme d'ensemble de la fiscalité doit être rapidement engagée. Mais l'amélioration de son rendement porte la double exigence d'une nouvelle contribution territoriale des entreprises et d'un recours au financement des banques pour développer l'investissement utile sur les territoires, facteur déterminant d'un élargissement des bases d'impositions des entreprises et d'un retour à de vraies capacités contributives des personnes, chacune ayant retrouvé un emploi et un bon salaire.

Une profonde réforme de la fiscalité locale

S'agissant du levier fiscal que représentent les impôts locaux, le rétablissement de leur efficacité économique et sociale passe par une profonde réforme reposant sur quatre principes fondamentaux.

Quatre principes de base

a. Le maintien du caractère indiciaire de la fiscalité locale, critère qui s'oppose à l'idée selon laquelle il faudrait intégrer dans l'établissement de la base des impôts locaux une part du revenu des ménages. Cette proposition qui se veut partir du bon sens pose question car elle travaille l'idée de la mise en place d'une forme d'impôt local sur le revenu, sorte d'impôt par capitulation, avec le danger que cet impôt devienne, à terme, la principale voire l'unique source de financement fiscal

des collectivités territoriales ou au moins de certaines d'entre elles, en particulier les communes. Cela pourrait également ouvrir sur le transfert tant recherché de la gestion de la fiscalité locale aux collectivités territoriales elles-mêmes.

b. L'autonomie des collectivités territoriales. Ceci revient à renforcer, voire à leur redonner (pour les régions) une autonomie budgétaire. Il s'agit de confirmer leur capacité de voter leur budget (dépenses et recettes), notamment en votant les taux d'imposition.

c. Le refus de la spécialisation de l'impôt. Car cela induit l'idée que chaque niveau de collectivités pourrait être alimenté par un impôt unique. Il s'agirait au contraire d'affirmer pour chaque collectivité une diversité de sources de financement fiscal.

d. La remise en cause du principe des « *taux liés* ». Celui-ci lie l'évolution du taux d'une taxe locale à celle des autres. Cela avait notamment pour objet d'empêcher la hausse des taux de taxe professionnelle, indépendamment de ceux de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière.

Ces principes étant posés, il convient de définir les nouvelles orientations de la fiscalité locale. Elles s'incarnent dans un nouvel impôt territorial des entreprises, sorte de nouvelle taxe professionnelle et une profonde révision de la fiscalité locale des personnes.

Création d'un nouvel impôt local des entreprises

Sorte de nouvelle taxe professionnelle, la base de cette nouvelle contribution des entreprises serait composée

des trois éléments constituant le capital des entreprises ou mis à leur disposition pour les besoins de leur activité. Ce capital est à la fois immobilier (bâtiments), mobilier matériel (équipements, machines) et mobilier financier (stock de titres : actions + obligations). Il serait proposé de retenir le mode de calcul suivant :

a. Les actifs immobiliers (bâtiments) dans lesquels s'exerce l'activité économique et professionnelle. Leur coût d'acquisition, de construction ou le coût historique se verrait appliqué un taux à définir. Cela constituerait le premier élément de la base de cette nouvelle taxe professionnelle.

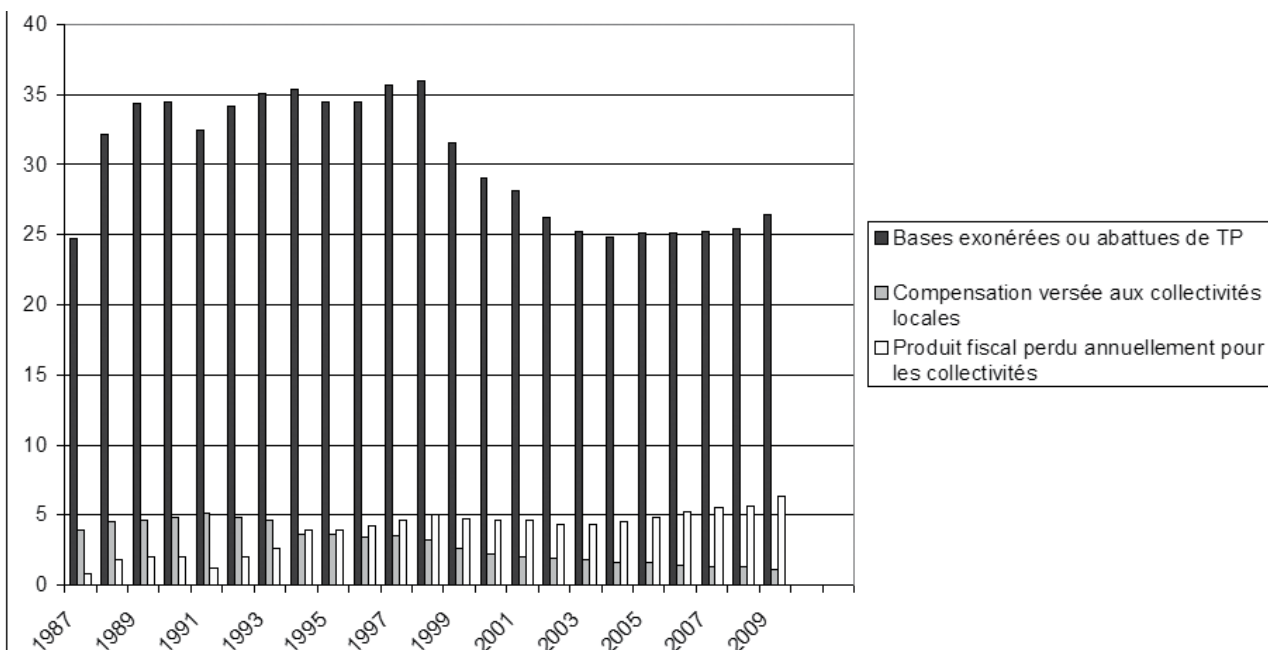
b. Les EBM (Équipements et Biens Mobiliers -matériels-) auxquels serait également appliqué un taux représenteraient le second élément de la base de cette nouvelle taxe professionnelle.

c. Les actifs financiers des entreprises (4 724,4 milliards d'euros fin 2011 selon les comptes de patrimoines des sociétés non financières, chiffres au bilan des sociétés résidant en France) qui seraient taxés nationalement à un taux unique par exemple de 0,5 %. Cela contribuerait d'une part à désintoxiquer la croissance de ses objectifs financiers et à créer un fonds de péréquation suffisamment doté, affecté intégralement au financement des communes en fonction de leur nombre d'habitants et de critères sociaux. Cela permettrait aux communes de jouer sur deux leviers. D'une part, avec ce produit supplémentaire, développer les services aux habitants. De l'autre, mettre en œuvre une modulation du taux local sur le capital des entreprises (bâtiments,

Impact sur les budgets des collectivités territoriales des abandons de recettes fiscales de taxe professionnelle

(en valeur 2014 et en milliards d'euros)

Sur l'ensemble de la période, le montant cumulé des compensations des réductions de prélèvement de taxe professionnelle sur les entreprises de l'État vers les collectivités locales s'élève à 68,991 milliards d'euros. Le rabotage progressif jusqu'à sa disparition de la taxe professionnelle aura généré 89,62 milliards de pertes cumulées de recettes directes pour les collectivités locales.



installations et équipements matériels) qui créent l'emploi et développent la masse salariale. Ce serait le troisième élément constitutif du produit fiscal de cette nouvelle taxe professionnelle.

Réforme de la fiscalité locale des personnes (Taxe foncière, Taxe d'habitation)

Elle exige une refonte profonde des bases d'imposition des immeubles soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.

a. Mettre en œuvre enfin une vraie révision foncière
Il s'agirait à cet effet d'engager la révision foncière tant attendue depuis 1970. Elle devrait prioritairement porter sur la redéfinition des critères de référence retenus pour établir la valeur foncière au m² des divers immeubles bâtis et non bâtis existant dans chaque commune. Cette valeur foncière au m² servirait à calculer un nouveau revenu cadastral pour chaque immeuble bâti et non bâti ainsi qu'à établir la nouvelle valeur locative foncière, bâti. Seraient ensuite appliqués à ces nouvelles bases, revenu cadastral pour la taxe foncière bâtie et non bâtie, et valeur locative pour la taxe d'habitation, les taux d'imposition votés par les collectivités territoriales. Dans l'immédiat, une telle opération supposerait de renforcer fortement les effectifs des services fonciers (cadastre) qui, ces dernières années, ont fondu comme neige au soleil. Cette révision impliquant une augmentation importante des bases, il incomberait ensuite aux collectivités territoriales d'engager une profonde révision de leurs taux en vigueur. Cet exercice pourrait offrir une excellente porte d'entrée à un nouvel exercice de la démocratie participative locale dans des formes appropriées d'association des citoyens à la préparation effective du budget de leur commune.

b. Dispositions spécifiques à la taxe d'habitation

S'agissant de la taxe d'habitation dont la base de calcul serait la valeur locative foncière, il serait proposé d'en moduler le montant par la prise en compte de la situation économique et sociale des ménages (charges de famille, revenus disponibles). Cette disposition permettrait de rendre cet impôt plus juste en appliquant un plafonnement en fonction du revenu disponible de chaque ménage.

c. Ordures ménagères

À propos de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), deux remarques :

D'une part la TEOM est calculée sur la base de la valeur locative foncière alors que la REOM est calculée sur le principe du consommateur-payeur ce qui à l'évidence n'est pas un prélèvement favorable aux populations les plus défavorisées.

De l'autre, on peut observer une augmentation du produit de ces taxes 5,556 milliards en 2008 et 6,492 milliards en 2011. Elle résulte certes de l'accroissement du nombre de ménages cotisants mais elle découle également de l'augmentation des coûts de traitement, notamment du fait de la prise, dans ce secteur, d'importantes parts de marchés par des grands groupes privés. La question d'une gestion totalement publique de cette mission se pose. Son cadre pourrait être celui d'un service public national décentralisé permettant de mutualiser les coûts de gestion et d'offrir ainsi le même

service à des tarifs similaires pour chaque citoyen qu'il réside dans une grande ou une petite agglomération, dans une grande ville ou un petit village.

Mobiliser immédiatement les banques sur les territoires

Tout de suite, il est possible de créer des Fonds publics régionaux afin de mobiliser le crédit et les banques sur des actions de développement des ressources propres des collectivités locales, afin qu'elles puissent soutenir un essor des services publics locaux.

Les banques ont le pouvoir de créer de la monnaie pour financer des investissements créateurs d'emplois durables et accompagnés de formations. Elles l'ont utilisé jusqu'ici, surtout, pour des opérations plus ou moins spéculatives, tout en cherchant à faire des profits faciles sur les PME et les collectivités locales. Cela a conduit à l'explosion de la crise financière et à la paupérisation de nombreux territoires.

Or, le système bancaire dispose, en France, d'une ressource considérable quasi gratuite : le virement, chaque mois, des salaires, pensions, retraites et allocations sur les comptes courants dans chaque agence. Cet argent n'est pas celui des banquiers, mais de la société. Il doit servir à sécuriser, non pas le financement de la spéculation, mais le crédit pour un essor pérenne de l'emploi, de la formation avec les capacités productives et de services nécessaires sur tous les territoires.

Plus le crédit servira, au bout du compte, à financer des créations d'emplois et l'essor des qualifications dans chaque commune, département, région et plus la base fiscale de ces collectivités croîtra. Leurs ressources propres augmentant, les collectivités pourront d'autant mieux développer les services publics locaux. Simultanément les dépôts des salariés augmenteront dans les banques et le système financier, accroissant sa sécurité.

C'est pour cela qu'il est juste et nécessaire que les collectivités puissent renégocier leur dette bancaire en visant un allègement des charges financières, à commencer par les « crédits toxiques ». Mais, au-delà, il est nécessaire de commencer, tout de suite, à réorienter le crédit et les pratiques bancaires sur tous les territoires.

Créer des FREF

Dans chaque région serait créé, à l'initiative du Conseil régional et par redéploiement des aides aux entreprises, un Fonds public pour l'emploi et la formation (FREF). Il prendrait en charge tout ou partie des intérêts payés aux banques par les entreprises sur les crédits finançant leurs investissements matériels et de recherche (bonification) selon la règle suivante : plus elles programmeront d'emplois et de formations correctement rémunérés et contrôlés et plus les intérêts à payer aux banques sur ces crédits seraient abaissés. La Région pourrait, de plus, garantir ces crédits de façon tout aussi sélective.

Le FREF serait géré par un conseil d'administration placé sous l'autorité du président de la région et composé d'élus régionaux et locaux, de représentants des organisations syndicales de salariés et des associations de chômeurs, de représentants du système éducatif et de formation, des employeurs et institutions financières, de l'État. Ce conseil, après débats et consulta-

tions des institutions représentatives du personnel des entreprises, déterminerait les critères et le montant des attributions ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle. Les FREF assureraient deux grandes missions :

a. Faire face aux urgences :

Le Conseil régional interviendrait pour que, dans chaque département, le préfet décide d'un moratoire sur les suppressions d'emploi et réunisse des tables rondes pour discuter des propositions alternatives des syndicats, des comités d'entreprises, des délégués du personnel et des élus.

En mobilisant un nouveau crédit bancaire et des capacités d'expertise pluralistes, il aiderait à ce que soient retenues, dans chaque cas, celles de propositions qui réduisent le plus d'autres coûts que les coûts salariaux (intérêts, dividendes...). Le FREF serait le partenaire financier de ces actions et pourrait, à ce titre, être saisi par les comités d'entreprises, les délégués du personnel, les syndicats et associations, les élus.

Il faciliterait l'accès à la formation qualifiante des salariés vulnérables, en liaison étroite avec les missions locales pour l'emploi, l'AFPA et le service public de la formation continue, et il encouragerait leur maintien en formation jusqu'au retour à un emploi décent.

b. Préparer l'avenir :

Le Conseil régional ferait procéder, en concertation avec les autres collectivités, à un inventaire détaillé des besoins d'emploi, de formation et d'accompagnement.

Il prendrait l'initiative d'organiser une Conférence régionale annuelle pour que les salariés, les citoyens, avec les syndicats, les associations, les élus, les représentants des entreprises, des institutions financières et des services publics puissent intervenir sur les choix. À partir du recensement des besoins, cette Conférence définirait des objectifs sociaux chiffrés de recul effectif du chômage, de créations d'emplois ou de transformations d'emplois précaires en emplois stables et correctement rémunérés, de mises en formations, depuis les bassins d'emploi et jusqu'au niveau régional. Le FREF

serait largement sollicité, avec d'autres institutions, pour contribuer à la réalisation des décisions.

La Région, en concertation avec d'autres, interpellera le parlement et le gouvernement pour que soit réunie une Conférence nationale annuelle visant, dans le même esprit, à sécuriser l'emploi et la formation à partir d'objectifs chiffrés annuels et demandera, pour cela, la création d'un FNEF.

Chaque avancée en ce sens permettra de commencer à desserrer structurellement l'étau financier sur les communes et de résister face aux pressions austéritaires. Cela permettra, en même temps, de rassembler pour un changement de cap de la politique gouvernementale à gauche. Chaque FREF créé sera une base pour l'édification ultérieure, au plan national, d'un pôle bancaire et financier public permettant de réorienter le crédit et poussant à une réorientation de la BCE dont l'énorme pouvoir monétaire doit être arraché à la domination des marchés financiers en servant à faire reculer le poids des dettes publiques, financer un vaste essor de tous les services publics et promouvoir sur tous les territoires un nouveau crédit sélectif pour les investissements favorables à l'emploi, la formation, la croissance des salaires, retraites, prestations et allocations.

Nous proposons que le dispositif du FREF se décline dès le niveau local, c'est-à-dire la commune. L'objectif serait de mobiliser le crédit auprès des banques locales, cela à des taux d'autant plus bas que l'utilité sociale et environnementale des investissements programmés par une commune serait avérée. Pour ce faire serait installée une commission extra-municipale du financement de la dépense publique locale. Elle serait composée d'élus, de représentants des banques locales, de représentants syndicaux des salariés, de représentants de l'administration financière, de représentants des entreprises et des citoyens. Ses missions seraient d'examiner l'utilité des investissements communaux sollicités, d'en fixer les taux d'intérêts, d'actionner les FREF pour obtenir la bonification des taux d'intérêts puis d'organiser le contrôle de l'utilisation des prêts obtenus. ■

Comparatif 2008-2012 de la part relative des produits votés pour les 4 taxes locales

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012
Taxe d'habitation	9 800	10 498	10 912	12 865	13 291
Foncier bâti	12 083	12 961	13 583	14 237	14 759
Foncier non bâti	703	721	733	778	791
Taxes économiques (*)	28 370	30 256	31 372	22 890	23 781

Source DGFiP et DGCL Rapport : LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN CHIFFRES. 2013.

(*) Il s'agit de la taxe professionnelle puis de ses remplaçantes CFE et CVAE ainsi que des IFR (taxe sur les entreprises de réseau – énergie, ferroviaire)

Commentaire : entre 2008 et 2012 le poids de la taxe d'habitation a augmenté de 35 % avec une nette accélération à partir de 2010, alors que sur la même période le poids de la fiscalité des entreprises a diminué de 17 % avec une nette décélération à partir de 2010, l'année 2010 ayant vu la taxe professionnelle disparaître. Le transfert des charges de l'impôt local des entreprises vers les ménages est ainsi particulièrement patent. Cette évolution est également perceptible en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, certes d'une moindre ampleur. Il est vrai que les détenteurs de certaines demeures de *standing* sont également ceux qui ont profité de la suppression de la taxe professionnelle. On ne pouvait donc pas leur reprendre d'une main ce qu'on leur avait accordé de l'autre. Et là encore les contribuables les plus pénalisés sont les « *petits propriétaires* ».

Élections municipales : Cesser de faire des villes les vaches à lait des banques !

Jean-Jacques Blanc

Prises en tenailles par un État qui se désengage de ses missions publiques et des financements qui s'amenuisent au nom de la réduction de la dette publique et sociale et par conséquent de l'austérité, les collectivités locales sont désormais dans la nasse. Les élections municipales sont un terrain favorable à la pédagogie de la lutte contre le coût du capital et l'austérité, et propices à faire voir l'alternative.

La voracité des banques et des actionnaires pèse lourdement sur notre économie. Certains pleurnichent sur ce qu'ils appellent le « *coût du travail trop élevé* », c'est-à-dire les salaires et les cotisations sociales. La campagne menée par le Parti communiste français est en train de contribuer à rétablir la vérité sur ce qui grève réellement la compétitivité des entreprises : le coût du capital. Chaque année, alors que le montant des cotisations sociales versées par les entreprises est en effet de 158 milliards d'euros, ce sont 299 milliards qui sont prélevés sur ces dernières en dividendes et frais financiers, inutiles et nuisibles au bien commun.

D'autres ponctions sont réalisées sur les budgets de l'État et de la Sécurité sociale : 50 milliards d'euros versés en intérêts aux banques et 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises. Pour nos services publics, pour nos villes, le problème, c'est là aussi le coût du capital. Les besoins des habitants sont sacrifiés, les collectivités et les services publics sont devenus un marché juteux pour les spéculateurs.

L'État dans la main des marchés

Jusqu'en 1973, la création monétaire permettait à l'État de se financer par l'emprunt auprès de la Banque de France. C'est une loi « *Pompidou-Giscard* » qui a mis fin à cette situation pour pousser l'État à se financer auprès des marchés financiers et des banques par l'émission d'obligations. Le résultat de cette politique, qui a depuis été rendue obligatoire et gravée dans le marbre des traités européens, est d'avoir placé l'État dans la main des marchés.

Les intérêts de la dette : premier poste du budget de l'État

Chaque année, ce sont 50 milliards d'euros qui sont versés en intérêts, une ponction tellement considérable qu'elle est devenue le premier poste budgétaire de la nation. À cette somme, il convient d'ajouter l'ensemble des cadeaux fiscaux et parafiscaux que les gouvernements successifs n'ont cessé d'accorder aux entreprises : ce sont 200 milliards d'euros d'allègements et d'exonérations fiscales qui chaque année font défaut dans le budget de l'État et des caisses de la Sécurité sociale.

Les collectivités locales piégées

Les collectivités locales elles-mêmes sont placées dans une situation de plus en plus difficile. Prises en tenaille entre une décentralisation et des transferts de compétences de l'État qui se débarrasse de ses responsabilités sur elles pour réduire sa propre dette, et une baisse constante des dotations de l'État (-4,5 milliards sur 3 ans de réduction des dotations ont été décidés par l'actuel gouvernement), elles disposent de moins en moins de moyens pour conduire des politiques de réponse aux besoins.

Alors qu'elles assument une part déterminante de la solidarité nationale, qu'elles réalisent plus de 70 % de l'investissement public (villes, départements, régions) endettées à concurrence de 200 milliards d'euros (leur taux d'endettement est stable depuis 20 ans, de l'ordre de 8 % du PIB), elles sont aussi placées dans la main des marchés financiers et des banques. Résultat, en 2012, les frais financiers des seules communes ont crû de 3,2 % alors que le pays entrait en récession. Au



total, les collectivités ont versé cette année 4,5 milliards d'euros d'intérêts aux banques, dont 3 milliards pour les seules villes et intercommunalités.

Au final, les collectivités deviennent à la fois les instruments et les otages de politiques nationales d'austérité. Leur asphyxie financière organisée porte atteinte tant à leur capacité à assumer leurs missions essentielles qu'à exercer leur droit de libre administration. C'est-à-dire la garantie d'un espace de liberté dans lequel les collectivités peuvent agir dans l'intérêt des populations.

Au cœur des municipales de 2014 : le besoin d'une réforme de la fiscalité

Au total, ce sont plus de 550 milliards d'euros par an, soit l'équivalent d'un quart de la richesse produite, qui sont ainsi ponctionnés. Il y a urgence à une grande réforme de la fiscalité pour mettre ces richesses, aujourd'hui gaspillées, au service du bien commun. Pour le PCF/Front de gauche, il faut augmenter les ressources propres des collectivités locales sans accroître la pression fiscale sur les couches populaires et moyennes et sans s'enfermer dans une spirale de la dette.

C'est possible à la triple condition :

- de créer un nouvel impôt local sur le capital des entreprises (bâtiments, équipements et machines, actifs financiers soit plus de 5 000 milliards d'euros) ;
 - de réformer la fiscalité locale des personnes en la modulant en fonction de la situation des ménages, et en impliquant les populations dans l'élaboration d'un vrai budget participatif ;
 - de créer des fonds publics régionaux pour mobiliser le crédit et les banques sur des actions de développement des ressources des collectivités locales afin qu'elles puissent soutenir un essor des services publics locaux.
- Autant d'enjeux, au cœur des échéances municipales de 2014. ■